

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-07-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de juillet deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Monsieur Yves Landry, directeur général et madame France Marcotte sont également présents.

Rés.2351-07-2009

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 8 juin 2009 + procès-verbal modifié du 9 mars 2009
5. Adoption des comptes à payer
6. Nomination maire suppléant
7. Dérogation mineure, monsieur Sylvain Trottier
8. Adoption du premier projet, règlement créant une zone Ra-5
9. Adoption règlement centres d'urgence 9-1-1
10. Avis de motion, règlement créant un article pour les spas
11. Avis de motion, règlement concernant les porcheries
12. Recommandation à la CPTAQ, monsieur Guy Mailhot et madame Carole Tougas

13. Demande d'appui à la municipalité de Saint-Alban, fermeture des centres de services de la Caisse Desjardins de l'Ouest
14. Renouvellement location gymnase
15. Engagement d'un moniteur d'été et un aide + projet échange étudiant
16. Dossier monsieur François Caron
17. Demande de commandite, Scouts
18. Acceptation soumission, équité salariale
19. Nomination d'un coordonnateur, Hydro-Québec
20. Achat d'une pompe incendie
21. Mandat recherche en eau, Mission HGE
22. Achat mobilier urbain et modification de jets de sol pour les jeux d'eau
23. Virements budgétaires
24. Engagement recenseur
25. Annulation résolution #2350-06-2009, Poker Run
- 25A Déménagement des bureaux du service incendie
26. Période de questions sur les sujets traités.
27. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 6 juillet 2009. (du 2 juin au 6 juillet 2009)

Rés.2352-07-2009

Adoption du procès-verbal du 8 juin 2009 + procès-verbal modifié du 9 mars 2009

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 8 juin 2009 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal modifié du conseil de Ville du 9 mars 2009 soit accepté tel que présenté.

Rés.2353-07-2009

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à majorité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 332 068.02 \$.

Liste des comptes à payer	120 757.55 \$
Liste des chèques émis	111 105.67 \$
Liste chèques manuels	25 081.46 \$
Liste transaction internet	21 847.80 \$
Liste des salaires	53 275.54 \$

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre deux voix défavorables.

Je, Danielle M. Bédard, trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Rés.2354-07-09 Nomination du maire suppléant

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE madame la conseillère Chantale Hamelin soit nommée maire suppléante de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (14 juillet au 9 novembre 2009).

Rés.2355-07-09 Dérogation mineure, monsieur Sylvain Trottier

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 mai 2009;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 18 juin 2009;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 0073-16-8146 pour la zone Rb-1 sur le lot 2 981 084 du cadastre officiel du Québec, sis au 35, 1^{re} Avenue tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

QUE la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage numéro 274 à l'article 7.2.7 d) (Normes particulières relatives aux piscines extérieures – aménagement d'une promenade)

QUE la demande de dérogation mineure est pour permettre l'installation d'une piscine creusée dont le trottoir s'approche à 40 cm de la limite arrière de la propriété plutôt qu'à 1 mètre. La dérogation est sur le côté sud de la piscine (côté falaise).

QUE ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

Rés.2356-07-09 Adoption du premier projet, règlement créant une zone Ra-5

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le premier projet de règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de créer une zone résidentielle de faible densité et de diminuer la zone Industrielle I-1 » soit adopté.

Rés.2357-07-09 Adoption règlement centres d'urgence 9-1-1

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte le règlement 095, intitulé « Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1».

Rés.2358-07-09 Avis de motion, règlement concernant les spas

Je, Benoît Lavallée conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement concernant les normes pour l'installation de spas.

Rés.2359-07-09 Avis de motion, règlement concernant les porcheries

Je, Jean-Louis Turcotte conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement concernant les porcheries.

Rés.2360-07-09 Recommandation à la CPTAQ, monsieur Guy Mailhot et madame Carole Tougas

Considérant que monsieur Guy Mailhot et madame Carole Tougas font une demande d'aliénation pour une superficie de 4 736,8 mètres carrés d'une partie du lot 2 980 214;

Considérant que cette superficie sera vendue au propriétaire voisin afin de régulariser un empiètement exercé depuis 1974;

Considérant que ce secteur n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Guy Mailhot et madame Carole Tougas à vendre une superficie de 4 736,8 mètres carrés pour une partie du lot 2 980 214.

Rés.2361-07-09 Demande d'appui à la municipalité Saint-Alban, fermeture de centres de services de la Caisse Desjardins de l'Ouest

Considérant l'annonce de fermeture des trois (3) centres de service de la Caisse Desjardins de l'Ouest soient, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Alban et Grondines;

Considérant que les impacts se traduisent par une perte de services touchant l'ensemble des résidants de ces secteurs, plus significatifs pour les personnes âgées;

Considérant que cette décision de fermeture aura très clairement un impact sur d'autres municipalités à court terme;

Considérant que l'appui des municipalités de l'ensemble du comté de Portneuf est nécessaire;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la Ville de Portneuf appuie la municipalité de Saint-Alban dans ses démarches afin de garder les centres de services ouverts.

QUE copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Alban, à monsieur Jean Bertrand, directeur de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf, à madame Monique F. Leroux, présidente et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins.

Rés.2362-07-09

Renouvellement location gymnase

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le maire soit autorisé à signer le renouvellement du présent bail de la salle du centre de conditionnement physique, aux mêmes conditions sauf deux modifications aux articles 3 « Terme et loyer » et 38 « Déblaiement de la neige », qui se lisent comme suit :

3. TERME ET LOYER

Le présent bail est consenti par le bailleur au preneur pour une période d'une (1) année, commençant le premier août deux mille neuf (1^{er} août 2009) et finissant le trente et un juillet deux mille dix (31 juillet 2010) inclusivement, et suivant les modalités suivantes :

La somme de HUIT MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DOLLARS (\$8,460) payable par le preneur au bailleur au moyen de DOUZE (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de SEPT CENTS CINQ DOLLARS (\$705.00) chacun, le premier versement devant s'effectuer le PREMIER AOÛT DEUX MILLE NEUF (1^{er} août 2009), et les autres successivement par la suite, le premier jour de chaque mois, jusqu'au PREMIER JUILLET DEUX MILLE DIX (1^{er} juillet 2010) inclusivement.

38. DÉBLAIEMENT DE LA NEIGE

La responsabilité et le coût du déblaiement manuel de la neige situé du côté sud (2^e Avenue) seront à la charge exclusive du locataire. Le coût du déblaiement mécanique de la neige sur le stationnement sera à la charge exclusive du locataire qui s'engage à payer le 1^{er} décembre 2009 au bailleur la somme de \$200.00 par année, pour assurer tel déblaiement pour l'hiver 2010.

Les parties conviennent que les autres clauses faisant partie du bail signé le 11 juillet 2006 demeurent inchangées.

Rés.2363-07-09**Engagement d'un moniteur d'été et un aide + projet échange étudiant**

Considérant que le nombre d'inscription au terrain de jeux est de 115 jeunes;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'une monitrice supplémentaire pour la période de 7 semaines débutant le 29 juin jusqu'au 14 août 2009 au taux de 9.50 \$/heure.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une augmentation du salaire des moniteurs de 9.00\$ à 9.50\$/heure.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un aide moniteur pour la période de 7 semaines débutant le 29 juin jusqu'au 14 août 2009 au taux de 9.00 \$/heure.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'une étudiante ontarienne dans le cadre d'un programme échange étudiant; les services de cette personne sont retenus au taux horaire de 9.00\$/heure pour un maximum de 35 heures semaine, pour une période de 6 semaines; le total des coûts se rattachant à cet engagement seront remboursés par Département du Patrimoine Canadien.

Rés.2364-07-09**Dossier monsieur François Caron**

Considérant qu'une résolution fut adoptée à la séance du 27 avril 2009 (2295-04-2009) accordant un congé sans traitement à monsieur François Caron pour la période du 17 mai au 31 décembre 2009;

Considérant l'avis transmis à la Ville par le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Portneuf dans la lettre en date du 21 mai 2009, à l'effet que cette résolution constituait un précédent à l'application de la convention collective;

Considérant qu'une résolution fut adoptée à la séance du 8 juin dernier (2328-06-2009), annulant le congé accordé à monsieur Caron et lui demandant de reprendre ses fonctions;

Considérant que le directeur général a laissé un message téléphonique dès le lendemain 9 juin et fait parvenir deux lettres recommandées à monsieur Caron visant à fixer les modalités de son retour au travail, une première le 11 juin 2009 et une deuxième le 25 juin 2009, monsieur Caron n'ayant répondu qu'à la dernière lettre;

Considérant que suite à la rencontre avec le directeur général en présence de la présidente du syndicat, monsieur Caron a mentionné qu'il ne revenait pas au travail;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf considère que le refus de monsieur Caron de reprendre ses fonctions comme agent de développement et inspecteur municipal constitue de sa part un abandon volontaire de son emploi au sens de la convention collective, tel qu'il en a été avisé dans la lettre du 25 juin 2009 et lors de la rencontre du 2 juillet 2009.

QUE dans ce contexte le conseil municipal prend acte de cet abandon volontaire et officialise la fin de l'emploi de monsieur Caron.

QUE tous montants à lui être versés seront calculés au prorata des mois effectivement travaillés.

Rés.2365-07-09 Demande de commandite, Scouts de Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une commandite au montant de 500\$ au groupe Scouts de Portneuf afin de recevoir de jeunes pionniers de la France du 16 au 22 juillet prochain.

Rés.2366-07-09 Acceptation soumission, équité salariale

Considérant que trois (3) soumissions furent reçues pour réaliser l'équité salariale du personnel de la municipalité et qui se lisent comme suit :

Daoubec inc.	6 452.00 \$ taxes en sus
Groupe AST (1993) inc.	6 520.00 \$ taxes en sus
PCI Perreault Conseil	22 000.00 \$ taxes en sus

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte la soumission de Daoubec inc. au montant de 6 452.00 \$ taxes en sus, tel que soumissionné pour la réalisation de l'équité salariale du personnel de la Ville de Portneuf, conditionnellement à la réalisation du travail selon la méthode des points/facteurs.

Rés.2367-07-09 Nomination d'un coordonnateur, Hydro-Québec

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE monsieur Yves Landry, directeur général soit nommé responsable et agisse à titre de coordonnateur dans le cadre du programme « Mieux consommer d'Hydro-Québec ».

Rés.2368-07-09 Achat d'une pompe incendie

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à majorité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 13 426.48 \$ taxes incluses pour l'acquisition d'une pompe portative incendie P-555, tel que prévu au budget d'immobilisation.

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 1 072.31 \$ taxes incluses pour l'achat de deux tuyaux de succion, d'une crépine flottante et d'une crépine de piscine, tel que prévu au budget d'immobilisation.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre trois voix défavorables.

Rés.2369-07-09

Mandat recherche en eau, Mission HGE

Considérant que le groupe Mission HGE a déposé en date du 19 juin 2009 une estimation budgétaire pour la réalisation de travaux de recherche en eau souterraine pour les phases III à VII;

Considérant que la municipalité est à l'étape de réaliser la phase III de son programme de recherche en eau;

Considérant que ce volet de recherche consiste à réaliser quatre forages exploratoires;

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

QUE la Ville de Portneuf accepte les honoraires pour la réalisation de la phase III du programme de recherche en eau souterraine auprès de Mission HGE au montant de 70 507.36 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense sera affectée au fond de roulement et sera remboursée sur dix (10) ans. :

2010	6 738 \$
2011	6 738 \$
2012	6 738 \$
2013	6 738 \$
2014	6 738 \$
2015	6 738 \$
2016	6 738 \$
2017	6 738 \$
2018	6 738 \$
2019	6 738 \$

Madame Chantale Hamelin quitte son siège.

Rés.2370-07-09

Achat mobilier urbain et modification de jets de sol pour les jeux d'eau

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accepte l'achat et l'installation de mobilier urbain (bancs de parc, tables à pique-nique et poubelles) pour l'espace des jeux d'eau au montant de 4 000.00\$ taxes incluses.

QUE le conseil municipal accepte la modification des jets d'eau pour un montant de 2 250.00\$ taxes incluses.

Madame Chantale Hamelin reprend son siège.

Rés.2371-07-09**Virements budgétaires**

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté à majorité;

QU'un transfert de budget au montant de 7 000 \$ soit fait de la façon suivante pour réaliser l'équité salariale :

0219010999	Autres objets - imprévus	7 000 \$ (-)
0213010416	Relation de travail - équité	7 000 \$ (+)

QU'un transfert de budget au montant de 2 000 \$ soit fait de la façon suivante pour l'achat d'accessoires supplémentaires au bateau pneumatique :

0222010310	Frais de déplacement	2 000 \$ (-)
2223010725	Mat. équip. sécurité civile	2 000 \$ (+)

QU'un transfert de budget au montant de 6 250 \$ soit fait de la façon suivante pour l'achat de mobilier urbain et jet pour les jeux d'eau :

0232010999	Imprévus, autres objets, voirie	6 250 \$ (-)
2270151725	Modules de jeux	6 250 \$ (+)

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre trois voix défavorables.

Rés.2372-07-09**Engagement recenseur**

Considérant que deux (2) curriculum vitae ont été reçus pour l'offre d'emploi de recenseur;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'engagement d'un recenseur, monsieur Patrick Germain. Les services de cette personne sont retenus au taux horaire de 9.00\$/heure pour un maximum de 35 heures semaine, pour une période de 4 à 6 semaines débutant le 6 juillet 2009. Les frais de déplacement sur le territoire de la municipalité lui seront remboursés sur pièces justificatives.

Rés.2373-07-09**Annulation résolution #2350-06-2009, Poker Run**

Considérant que l'activité Poker Run n'a pas eu lieu, le 11 juillet dernier telle que prévue;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE la résolution numéro 2350-06-2009 concernant la subvention accordée à la CMVQP pour le Poker Run soit abrogée.

Rés.2374-07-09**Déménagement des bureaux du service incendie**

Attendu la résolution 1483-07-2006, dans laquelle la ville « forme et mandate un groupe de travail à faire des recommandations au conseil municipal, en vue de rationaliser l'affectation des édifices logeant les services municipaux et d'évaluer les acquisitions, les dispositions et les transformations requises et leurs coûts et ce, d'ici le 1^{er} mars 2007 »;

Attendu l'acceptation des recommandations du comité sur les édifices municipaux selon la résolution 1965-03-2008;

Attendu que les organismes et comités concernés ont déjà été rencontrés par des membres du comité sur les édifices municipaux à l'automne 2008, puis par monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim au printemps 2009;

Attendu que tous ces organismes et comités sont dans l'attente d'une action du conseil;

Attendu que des soumissions ont été demandées pour les transformations du carrefour selon les recommandations du comité;

Attendu que l'été est le moment où les organismes ne font pas d'activités ou en font de façon moins constante;

Attendu que le point de services du CLSC pour les prises de sang est déménagé et que les locaux sont maintenant disponibles à la caserne sud;

Attendu que selon monsieur Jacques Vary du ministère de la sécurité publique, le fait de déménager le bureau du service des incendies et celui des mesures d'urgences ne modifie pas le schéma de couverture de risques;

Attendu qu'on retrouve présentement des équipements du service des incendies dans trois édifices différents;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE les bureaux du service des incendies et des mesures d'urgences, qui sont présentement dans le carrefour municipal, soient déménagés dans les bureaux de la caserne sud (100, rue Paquin).

QUE les dispositions soient prises afin d'agir promptement, soit d'ici la fin de juillet, étant donné qu'il n'y a pas de coûts de rénovation à prévoir avant le déménagement.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec six voix favorables.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 55 hres.

Maire

Greffière